

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 174.

DIMANCHE.

22 JUILLET 1832.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 10 juin. — La peste s'est déclarée dans cette ville dans les premiers jours de ce mois, et y fait d'affreux ravages. Les légations européennes, et généralement tous les Français se sont aussitôt mis en quarantaine, et pratiquent les fumigations et les autres dispositions de précaution qu'on a coutume de prendre dans le temps des grandes épidémies. Par ce motif, auquel se joint la double guerre de l'Albanie et de l'Égypte, la capitale continue à offrir l'aspect le plus triste et le plus pitoyable. Les travaux pour la réédification de Pera avancent lentement; et ce noble faubourg ne compte maintenant que des ruines et de pauvres cabanes.

POLOGNE.

DES FRONTIÈRES, 30 juin. — Le calme le plus profond continue à régner dans tout le royaume de Pologne. Peu à peu on s'accoutume de nouveau à la domination russe, et malheur à qui oserait se révolter contre elle! 200,000 Russes, d'après un calcul approximatif, placés dans le pays même ou à la frontière sont prêts à étouffer dans son germe toute tentative de soulèvement. Les députés envoyés à Pétersbourg sont de retour. On disait à leur départ qu'ils joindraient aux actions de grâces qu'ils allaient porter au pied du trône, quelques représentations sur l'état et le besoin de la Pologne. On ne parle pas du résultat de cette démarche.

La construction de la citadelle de Varsovie promet d'occuper beaucoup de bras oisifs; ce sera aussi un moyen de maintenir la tranquillité.
(*Mercur de Souabe.*)

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 16 juillet. — S. Exc. M. le baron de Borstell, général de cavalerie au service de Prusse, est arrivé à Francfort.

— S. A. S. le prince de Wrede est attendu incessamment à Munich.

— La *Gazette de Hanau* annonce qu'à la suite de quelques désordres qui ont eu lieu à St.-Wendel, cette ville a été occupée pour la seconde fois par un détachement de troupes prussiennes.

— On écrit de Berlin, 9 juillet :

Il est décidé que les grandes-duchesses filles de S. M. l'empereur de Russie ne viendront pas aux eaux de Dobberan. Les jeunes princesses iront à Reval pour y prendre les bains de mer, et l'on assure qu'elles sont parties pour s'y rendre le 24 juin, avec leurs augustes pères l'empereur et l'impératrice.

Il est arrivé il y a quelques jours à Marienwerder 17 bâtimens, dont chacun contenait 200 blessés et malades russes venant des hôpitaux de Varsovie par la Vistule; on les conduit à Dantzick où ils seront embarqués pour Pétersbourg sur la flottille russe qui se trouve devant cette ville.

On apprend que les Polonais envoyés en Russie pour y être incorporés dans l'armée en sont venus dernièrement aux mains dans la Vaivodie de Plock avec les Russes chargés de les conduire; il y a eu des morts des deux côtés. Le gouvernement se trouve obligé par là de n'effectuer à l'avenir ces transports que par petits détachemens.

Tout n'est pas encore pacifié en Lithuanie; l'état de guerre y continue. Le prince Zaba et le capitaine Koss parcouraient encore les landes de Bialowiz; on disait que leurs forces se montaient, le 20 mai, à plusieurs milliers d'hommes et qu'ils avaient aussi quelques pièces d'artillerie.

— On lit dans l'*Observateur autrichien* :

Samedi 7 juillet, à midi, on a célébré dans la salle des cérémonies à Schenbrunn le baptême du prince nouveau-né, fils de S. A. I. l'archiduc François-Charles, en présence de L. M. le jeune roi de Hongrie et la reine son épouse, de S. M. la reine douairière de Bavière, de S. A. R. la princesse Marie de Bavière, et de tous les autres membres de la famille impériale, qui se trouvent actuellement ici.

C'est le prince archevêque de Vienne qui a fait la cérémonie, assisté de plusieurs évêques et prélats mitrés. S. M. le jeune roi de Hongrie, prince héréditaire des autres états de la monarchie, a tenu sur les fonds le jeune prince nouveau-né, qui a reçu les noms de Ferdinand-Maximilien-Joseph.

D'après le rapport des médecins, du 7 de ce mois, S. A. R. M^{me} l'archiduchesse Sophie, avait eu une nuit tranquille, et se trouvait fort bien ainsi que le jeune prince. Le rapport du 8 est aussi très-satisfaisant.

— On mande de Varsovie, 4 juillet :

D'après une disposition toute récente, les enfans des deux sexes appartenant à des militaires de rang inférieur de l'ancienne armée polonaise, qui ne seraient pas en état de les entretenir, seront élevés aux frais du gouvernement dans l'institution de l'enfant Jésus à Varsovie; toutefois avec le consentement des parens ou tuteurs desdits enfans. Lorsque les garçons ainsi élevés par le gouvernement auront atteint un certain âge, ils seront incorporés dans les bataillons des cantonnistes militaires; quant aux filles, lorsqu'elles auront acquis les connaissances nécessaires dans les ouvrages de leur sexe, elle seront mises en condition.

(*Mercur de Souabe.*)

— La *Gazette Universelle* contient l'article suivant sous la rubrique de Berlin, le 8 juillet :

La levée de l'état de siège de Paris n'a pas produit un effet favorable sur la bourse; les politiques, de leur côté, ne voient rien de rassurant dans la manière dont cette mesure a été enlevée, et pour ainsi dire arrachée au ministère. Il est évident que le gouvernement français est trop harcelé par l'esprit de faction et de parti pour qu'il lui soit possible de remplir ses obligations comme l'opposition elle-même ne cesse de le demander avec violence. Il importe avant tout aux peuples étrangers que la révolution et l'anarchie dont la France menace toujours ses voisins, soient comprimées, et sous ce point de vue cette politique même qui ne pourrait s'accommoder de l'origine du gouvernement français actuel et de ses bases fondamentales, doit souhaiter que ce gouvernement qui s'empresse de rétablir l'ordre et la tranquillité et qui repousse les mouvemens populaires, possède la force et la puissance dont il a besoin pour combattre l'ennemi commun de l'Europe et le sien propre. C'est pour cela que beaucoup de personnes ont déploré la mort de Périer, et déplorent actuellement la cessation de la puissance extraordinaire dont le ministère français s'était revêtu. La question de la légalité et de la constitutionnalité d'un tel pouvoir intéresse peu les étrangers; on a déjà dû renoncer depuis deux ans à l'intéressante question de la légitimité, et l'on est accoutumé à ce que les constitutions françaises durent peu. On espère toujours cependant que, même après la levée de l'état de siège, le gouvernement, aidé des classes moyennes, modérées et éclairées, conservera ses avantages contre la révolution, et saura contenir les anarchistes.

PRUSSE.

BERLIN, 8 juillet. — La *Gazette de Königsberg* publie l'ordre du cabinet suivant, que le roi, après une correspondance avec la cour de Russie au sujet des réfugiés polonais, a adressé au général de Natzmer, et qui est daté du 25 mai dernier. Cet ordre est de la teneur suivante :

J'ai fait communiquer par mon ambassadeur à Pétersbourg, au cabinet impérial russe, les listes nominatives des sous-officiers et soldats provenant des débris de l'armée polonaise qui se sont réfugiés en Prusse, afin de savoir jusqu'à quel point l'amnistie s'applique aux individus qui y sont compris. Vous trouverez ci-jointe la réponse faite par le cabinet conformément à la volonté de l'empereur. Si donc les catégories qui y sont désignées peuvent rentrer sans danger dans leur patrie, vous sommeriez les réfugiés, en leur communiquant cet ordre et la réponse du cabinet russe, contenant la véritable expression des sentimens bienveillans de l'empereur, de se mettre sans délai en marche pour retourner dans leur patrie; ils auront pour ce voyage toutes les facilités comme auparavant. Quiconque refuse néanmoins de se conformer à cette signification, déclare par là que des crimes particuliers et personnels pèsent sur lui et que ces crimes l'excluent de l'amnistie, ou qu'il a des intentions qui mettent en danger le repos et la sûreté de sa patrie et d'autres états. Dans ces circonstances, je dois au bien-être de mes sujets qui ont porté si long-temps un fardeau pesant par la présence de ces étrangers que j'ai accueillis pour les arracher à une perte certaine; je dois au repos public de tous les états de prendre des mesures convenables pour soulager cette charge et empêcher toute perturbation de l'ordre. J'ordonne donc que les réfugiés polonais qui refusent de rentrer en Pologne seront mis à l'avenir sous une surveillance rigoureuse, qu'ils ne pourront pas changer arbitrairement de domicile, et qu'ils n'obtiendront plus la nourriture et d'autres objets de nécessité que moyennant des travaux, surtout des travaux de fortifications. Vous aurez à prendre des dispositions en conséquence.

Signé FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Il paraît que cet ordre despotique, qui assimilait les réfugiés à des hommes condamnés aux travaux forcés, n'a pas atteint son but, car depuis peu on a embarqué plusieurs centaines de Polonais pour Bordeaux.

KÖNIGSBERG, 4 juillet. — C'est la première fois, depuis vingt-trois ans, que nous voyons un bâtiment américain dans notre port, et jamais il n'en était arrivé un directement des Etats-Unis à Königsberg. Après cinquante jours de traversée, nous avons vu arriver ici le navire américain le *Columbus*, capitaine H. Cassadi, avec un chargement en marchandises coloniales. Un navire de Rio-Janeiro est aussi entré dans notre port, ce qui nous fait espérer que bientôt le commerce de l'autre hémisphère ne considérera plus Königsberg comme une terre inconnue.

(*Correspondant de Hambourg.*)

SUISSE.

DIÈTE FÉDÉRALE. — LUCERNE, 6 juillet. — Dans cette séance on s'est occupé d'affaires militaires. On a d'abord traité de l'organisation de la landwehr qui a été généralement regardée comme nécessaire. Un rapport de l'autorité d'inspection militaire reproche à quelques cantons la parcimonie que, pour complaire au peuple, on a introduite dans cette institution. Soleure et Turgovie protestent contre de tels reproches.

Le 7 juillet. — On continue la discussion des affaires militaires. La diète entend la lecture de divers rapports sur l'école de Throune pendant l'année 1831, et sur celle qui a eu lieu à Zug pour l'instruction des officiers attachés aux commissaires des guerres. Sur le crédit de 125,940 L., ouvert pour ce sujet à la commission militaire, il a été dépensé 59,490 L. Après une discussion générale sur ces différens rapports, la diète décide unanimement qu'elle témoignera sa satisfaction aux chefs des deux écoles. Douze états décident qu'on ouvrira l'année prochaine une école pour les officiers d'infanterie et de cavalerie.

Toutes les députations ont été invitées pour lundi prochain à la fête anniversaire de la bataille de Sempach; il n'y aura donc pas de séance lundi.

Le 10 juillet. — On a traité les affaires de Schwytz. La discussion a été fort longue, et de la part de quelques députations approfondie, entre autres de Fribourg, St.-Gall, Turgovie, Vaud et Genève, Argovie (M. Tanner) a rappelé l'histoire du bourgmestre Broun, de Zurich, qui appuya son pouvoir sur l'alliance des Autrichiens, puis tomba comme tomberont tous ceux qui s'appuient sur l'étranger pour se tenir à la tête de leur république. La cause de l'aristocratie de Schwytz a été plaidée avec talent et avec affection par le député de Neuchâtel; seulement en ne tenant pas compte de la circonstance que la prétendue constitution de Schwytz de 1814 n'a pas été légalement adoptée par le canton de Schwytz, a-t-il malheureusement laissé prendre à son discours un aspect sophistique. Aussi a-t-il été relevé par le député de Genève avec une vigoureuse logique et une connaissance approfondie de toute cette histoire.

Le vote de Neuchâtel est constamment associé à celui des trois petits cantons, celui de Bâle et celui de Valais. A ce sextour se réduit décidément aujourd'hui la minorité de la diète dans les grandes questions. Tes sin s'y joint quelquefois, mais il nous paraît impossible que ce canton persiste long-temps dans cette erreur.

LIESTAL, 1^{er} juillet. — Il vient de paraître dans la capitale de la nouvelle république un journal intitulé l'*Intrépide Rauracien*. Son titre est bien justifié par la marche qu'il semble vouloir suivre. Politique générale, politique spéciale de la Suisse et du Pays; défense envers et contre tous des droits et prérogatives de la campagne séparée de Bale; tels sont les objets qu'il traitera. Le premier numéro contient une circulaire du gouvernement de Liestal à tous les gouvernemens cantonaux. Ce morceau contient des avis sur la manière dont la séparation devrait avoir lieu. On y examine la juste division des biens communaux, la distribution de la juridiction, les arrangemens pour ce qui concerne les grandes routes, péages, etc. etc.

COIRE, 4 juillet. (Grisons.) — La nouvelle que plusieurs officiers autrichiens se sont rendus sur le Splügen, il y a quinze jours, pour prendre les mesures propres à établir un cordon sanitaire contre le choléra, sur la limite, a excité quelque inquiétude parmi nous. Il nous est d'autant plus agréable de pouvoir assurer, le tenant de bonne source, que s'il est vrai que des visites aient été faites sur les frontières ouest, nord et est de la Lombardie, c'est-à-dire vers le Splügen, Bergell et l'Engadine, afin d'établir le cordon sanitaire du côté de la France et de l'Allemagne, en cas d'approche du choléra, il est vrai aussi qu'il n'est nullement question de le mettre à exécution, au moins pour le moment.

— Le roi de Wurtemberg a passé le 2 juillet par notre ville, de retour de son voyage d'Italie. En général, depuis quelque temps, il y a un passage considérable de voyageurs à beaux équipages.

FRANCE.

PARIS, 18 juillet.

Une dépêche télégraphique, reçue aujourd'hui, annonce que don Pedro a débarqué sur la côte du Portugal, dans la nuit du 7 au 8 juillet, à quelques lieues d'Oporto. On assure que l'empereur a été accueilli avec un vif enthousiasme, et a fait son entrée dans la ville d'Oporto aux cris répétés de *vive la reine dona Maria! vive don Pedro! vive la constitution!* L'opinion bien connue des habitans d'Oporto donne crédit à cette nouvelle et permet d'espérer que, dans le cas où la cause constitutionnelle n'aurait pas tout le succès que l'on se promet, cette ville deviendrait pour don Pedro une place d'armes et un centre d'opération. Déjà cependant le bruit de ce débarquement a fait sensation à Lisbonne; le peuple s'agite, et l'on répand que quelques régimens ont abandonné don Miguel.

— Un événement déplorable est arrivé à Cette (Hérault) dans la soirée du 3 de ce mois.

La journée s'était passée tranquillement; la procession avait eu lieu dans le plus grand calme, quoiqu'un mouvement eût été annoncé; mais vers 7 heures du soir une rixe s'engagea pour un bouquet vert et blanc porté par un jeune homme. La force armée intervint utilement; mais vers 9 heures une autre querelle s'engagea entre un membre d'une société carliste et un garde national. Celui-ci, insulté et maltraité, tira son sabre et le plongea tout entier dans le ventre de son adversaire, qui tomba mort: il prit aussitôt la fuite et on n'a pu l'arrêter. On a trouvé chez lui le fourreau de son sabre vide, et l'arme trouvée auprès de l'infortuné qui a succombé s'y est parfaitement adaptée.

— On écrit de Toulon, 12 juillet:

Il y a déjà plusieurs jours que le sieur Jouve, vice-consul d'Angleterre, des Deux-Siciles et du Brésil, a été arrêté dans l'arsenal, prenant clandestinement le nom de tous les vaisseaux qui sont au grand rang. Il a été conduit devant le major-général, par la gendarmerie, pour y être questionné. On ignore le résultat de cet interrogatoire.

Plusieurs personnes arrêtées il y a environ deux mois ont été mises en liberté.

— Le nombre des victimes du choléra augmente dans une proportion alarmante. Le chiffre des décès s'est élevé avant-hier à 128. La maladie paraît même avoir repris le caractère terrible qu'elle montrait aux pre-

miers jours de son apparition. Les personnes atteintes succombent au bout de très-peu d'heures. La médecine avait, dit-on, prévu ce retour.

BELGIQUE.

NAMUR, 21 juillet.

Le n^o 313 du *Mémorial Administratif* de notre province contient le tableau de la répartition entre les communes, du contingent assigné à la province de Namur, dans l'armée de réserve de 30,000 hommes.

Nous nous empressons d'en donner le résumé par cantons de milice.

CANTONS DE MILICE.	Contingent à fournir sur la classe de						Total.
	1826	1827	1828	1829	1830	1831	
Andenne	7	7	8	7	9	9	47
Eghéze	10	10	11	10	13	14	68
Fosse	10	10	16	15	18	18	87
Gembloux	10	10	14	14	16	17	81
Namur (nord)	3	4	4	4	6	5	26
Namur (sud)	15	15	16	17	21	20	104
Beauraing	7	8	8	8	12	12	55
Ciney	10	9	14	14	18	18	83
Dinant	13	13	18	18	22	22	106
Gédiune	8	7	9	10	12	11	57
Rochefort	7	7	10	11	10	10	55
Couvin	5	6	5	6	6	7	35
Florenne	7	7	7	7	7	7	42
Walcourt	6	5	7	6	8	8	40
TOTAUX	118	118	147	147	178	178	886

Aujourd'hui on a chanté à la cathédrale un *Te Deum* solennel, à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration de S. M. Léopold comme Roi des Belges.

— Le cadre du 5^e bataillon du 7^e régiment d'infanterie, qui sera composé d'une partie de la levée de 30,000 hommes, est arrivé le 19 à Namur. Il y a 2 capitaines, dont l'un commandera le bataillon, 2 lieutenants, 4 sous-lieutenants et un bon nombre de sous-officiers.

— On a écroué avant-hier, dans la prison de Namur, sous mandat de dépôt, le nommé Charles-Joseph Dourjoux, militaire pensionné, né et domicilié à Namur; il est prévenu de voies de fait et de calomnie.

Plusieurs journaux-annoncent que la Conférence a refusé la note remise par M. Goblet le 7 juillet, et qu'elle en a fait restitution à notre plénipotentiaire; nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est dénuée de fondement. (*Moniteur.*)

— On écrit d'Anvers 19 juillet:

Lorsque nous avons donné au public communication de la lettre adressée aux consuls étrangers par le commandant hollandais Koopman, nous avons cru devoir faire quelques observations pour rassurer le public sur des menaces qui paraissent ne pas devoir se réaliser.

En effet, nous avons eu connaissance d'une lettre adressée aujourd'hui à MM. les consuls étrangers par M. le gouverneur militaire, et nous nous disposons à en faire connaître les dispositions lorsque nous avons reçu de notre régence la communication suivante.

Les bourgmestre et échevins de la ville d'Anvers s'empressent de porter à la connaissance du public l'extrait ci-dessous d'une lettre que M. le colonel, aide-de-camp du roi, commandant supérieur de la place d'Anvers, vient de leur adresser en date de ce jour.

« Je suis autorisé à déclarer et je m'empresse de porter à votre connaissance qu'il n'existe de mon côté ni ordre, ni intention aucune de commencer les hostilités sans provocations de l'ennemi, et que dans le cas d'une résolution contraire de la part du gouvernement, le premier soin du roi, dans sa sollicitude pour la ville d'Anvers, serait de mettre ses habitans et le commerce à même de prendre telles précautions qu'ils jugeraient utiles pour se mettre à l'abri des événemens, dont la direction, du reste, n'est plus à la disposition exclusive de M. le général Chassé. »

Il résulte de l'extrait ci-dessus que les habitans peuvent se rassurer relativement sur alarmes qu'avait naturellement inspirées la communication de la lettre écrite par le commandant des forces navales hollandaises dans l'Escaut.

En l'hôtel de la Régence, le 19 juillet 1832.

Le Bourgmestre,

Signé GÉRARD LEGRELLE.

Nous ajouterons aux communications qui précèdent que MM. les consuls de France et d'Angleterre qui en avaient référé sur le-champ à Bruxelles, ont reçu des ministres de leurs cours les mêmes assurances de sécurité. (*Journal d'Anvers.*)

— Une lettre que nous recevons de Luxembourg nous annonce positivement qu'il règne une très-grande effervescence dans la Bavière rhénane. Des associations politiques, des sociétés secrètes sont organisées dans tout le pays. Un soulèvement paraît très-prochain. Nous ne doutons pas, dit notre correspondant, que le protocole de la diète germanique hâte l'explosion. (*Union.*)

— On lit dans un journal de Paris:

Voici l'extrait d'une lettre de M. l'ingénieur en chef de la Loire à son collègue de l'Ain (France), sur l'essai de la voiture à vapeur, dont nous vous déjà parlé.

« Nous venons de faire un essai très-intéressant sur le chemin d'Andrézieux à Rouanne. La machine locomotrice, arrivée récemment d'Angleterre, et remorquant 3 à 400 voyageurs, nous a fait parcourir 10

lieues en moins d'une heure et demie, et dans certains momens jusqu'à 15 lieues à l'heure. Alors je pouvais lire un feuillet assis aussi commodément que si j'eusse été dans ma chambre. La machine est de petite dimension et de la forme la plus élégante. Elle ne fait entendre aucun bruit, et ne jette pas de fumée : elle sort des ateliers de M. Stephenson, et son système est employé sur le chemin de Liverpool à Manchester. »

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DU PROTOCOLE DE LA DIÈTE GERMANIQUE.

Le *Nouvelliste* abandonne à l'opposition le soin de régenter l'univers; quant à lui, il considère *avant tout* le protocole comme un *acte légal d'une autorité compétente*. Accoutumé à rejeter sur l'opposition toutes les misères de la France, le *Nouvelliste* agrandit cette thèse ministérielle; il insinue sans rire que nous devons à la même cause l'attitude hostile des puissances.

La *France nouvelle* est bien extraordinaire. Il faut voir comme ce journal s'accommode aux événemens. Qu'y a-t-il d'étonnant, en effet, si les puissances de la confédération germanique forment une assurance mutuelle contre la propagande révolutionnaire et contre toutes les tentatives insurrectionnelles, au nombre desquelles la *France nouvelle* met le refus de l'impôt par les chambres représentatives.

La France n'a rien à redouter des déterminations prises au-delà du Rhin. Les vicissitudes de la *politique domestique* des Allemands pourront lui inspirer des sympathies; mais c'est à eux à défendre leur liberté. Au reste, les événemens d'Allemagne sont des gages de paix; et il faut les attribuer uniquement aux efforts de nos prétendus patriotes pour désarmer le pouvoir : voilà le mauvais exemple qui a effrayé les grandes puissances.

Le *Journal des Débats* a compris sans doute qu'il n'y avait pas dans les résolutions de la diète un sujet de féliciter le ministère. Comment encore, après avoir poussé M. Périer à interdire aux Autrichiens l'entrée de la Romagne, le *Journal des Débats* pourrait-il approuver l'inertie du cabinet devant un événement bien plus grave?

La *Quotidienne* nous engage, si nous voulons avoir la tranquillité, à nous remettre entre les mains du pouvoir absolu. Il lui paraît bien constaté que la liberté ne peut que perdre aux révolutions. Sous une image assez mesquine, la *Quotidienne* trace un tableau assez exact de notre situation, quand elle dit que la révolution, qui avait d'abord l'avantage, s'est laissé tenir en arête par la menace d'un coup de pistolet qui ne pouvait l'atteindre. Voyant cela, l'Europe a marché en avant, et aujourd'hui le bout du pistolet trempe dans les eaux du Rhin.

La *Gazette* est absorbée dans ses querelles avec la *Quotidienne* qu'elle accuse d'avoir perdu la royauté. Le même journal, tout en se louant de notre impartialité, suppose que nous répondons à ses doctrines par des chicanes. La *Gazette* est dans l'erreur : ses contradictions nous importeraient peu, si elles ne pouvaient avoir une fâcheuse influence sur l'esprit public en l'égarant par des sophismes spécieux.

Le *Courrier de l'Europe* est cette fois plus libéral que les journaux du ministère; il reproche noblement à M. de Metternich de porter atteinte à la liberté de la presse, et appelle cela un crime. Nous avons bien prévu que l'utilité de la presse serait reconnue, même par le parti qui a le plus à redouter sa puissance.

Le *Constitutionnel* a eu un élan. Il assure qu'une guerre à mort est maintenant déclarée à tout état libre et à toute constitution. Les princes de l'Allemagne ne seront plus que des vice-rois, et le mot d'ordre partira de Vienne et de Berlin. Ce journal pense que l'avenir de l'Europe dépend du courage de la France et de l'Angleterre.

Le *Journal du Commerce* ne doute pas que le ministère de l'état de siège ne sympathise avec les mesures de la diète. Il n'est pas une des maximes énoncées par son président qui ne puisse s'autoriser des discours et des actes de notre gouvernement. Le système proclamé par l'Autriche et par la Prusse attaque de front l'honneur, la sûreté et la dignité de la France.

Suivant le *National*, la déclaration de la diète viole les traités. Dans l'acte final d'où l'on prétend tirer le droit d'intervention des états confédérés les uns chez les autres, rien de pareil n'est stipulé : on n'y prévoit que l'agression de la France.

Pour le *Courrier français*, ce qui vient de se passer montre que la Conférence est une longue déception. La déclaration de la diète menace surtout la France. Le meurtre de la Pologne est le premier acte du drame; on attaque maintenant l'Allemagne. Quel obstacle restera-t-il entre nous et la sainte-alliance?

Le *Temps* trouve l'opinion des journaux ministériels sur ce protocole, telle que la pudeur aurait dû prolonger leur silence. On ne conçoit pas, dit-il, que l'opinion puisse égarer des écrivains au point de leur faire abjurer tout patriotisme.

BRUXELLES, 20 juillet.

Demain samedi, jour anniversaire de l'inauguration du Roi, un *Te Deum* solennel sera chanté dans toutes les églises de Bruxelles. Trois salves d'artillerie annonceront la solennité du jour. La batterie sera placée au boulevard du Régent, près du palais du prince d'Orange. La première salve sera tirée à 6 heures du matin, la seconde à 11 heures et quart, la troisième à 7 heures du soir.

Il y aura le soir grande réception à la cour. Les membres du corps diplomatique et des deux chambres, les ministres et hauts fonctionnaires, seront admis à complimenter le Roi.

— Les journaux français annoncent que le trousseau de notre future reine sera exposé au Palais-Royal pendant toute la semaine prochaine.

— M. le grand-rabbin de la Belgique a annoncé à M. le ministre de l'intérieur qu'il vient de prescrire aux administrations synagogales du

royaume de faire chanter, samedi prochain 21 du mois, le *Te Deum* (*Hallel*) et les psaumes et hymnes d'usage dans tous les temples israélites, pour célébrer l'anniversaire de l'avènement au trône de S. M. Léopold 1^{er}, roi des Belges.

— M. le baron de Loe est parti hier pour Vienne.

— Le capitaine d'état-major Baulieu, aide-de-camp du général Goblet, est arrivé hier de Londres.

LE ROI GUILLAUME ET LA HOLLANDE.

(Scène imitée du MÉDECIN MALGRÉ LUI.)

Tout le monde se rappelle la querelle de ménage entre *Sganarelle* et *Martine*. En substituant à ces deux noms ceux de *Guillaume* et de *Hollande*, on a une peinture fidèle de l'état politique actuel de nos voisins. Tant Molière a su, non seulement prendre la nature sur le fait, mais encore prévoir et analyser ses développemens pour faire de ce tableau suranné une esquisse vivante.

Guillaume. — Non, je te dis que je n'en veux rien faire, et que c'est à moi de parler et d'être maître.

La Hollande. — Et je te dis, moi, que je veux que tu agisses à ma fantaisie. Je ne me suis pas dépouillée pour toi, je ne t'ai pas livré toutes mes ressources pour assouvir ton insatiable soif de vengeances et servir ton aveugle entêtement.

Guillaume. — Oh ! la grande fatigue que d'avoir une madame la *Hollande* à satisfaire ! et que Charles X a bien raison quand il dit qu'il faut un bras de fer pour gouverner un peuple !

La Hollande. — Voyez un peu l'habile homme à citer que ce benêt de Charles X !

Guillaume. — Oui, habile homme. Trouve-moi un monarque qui sache comme lui tuer un lapin et signer une ordonnance.

La Hollande. — Peste de tes lapins et de toi !

Guillaume. — Peste de toi-même, madame l'exigeante, madame la difficile !

La Hollande. — Que maudits soient l'heure et le jour où je m'avisai de crier vive Nassau !

Guillaume. — Que maudits soient les alliés qui m'ont choisi pour te donner des lois.

La Hollande. — C'est bien à toi de te plaindre, vraiment ! devrais-tu être un seul moment sans rendre grâce au ciel, de m'avoir pour ta *vache à lait* ! et méritais-tu d'être uni à la Hollande, toi, entêté, avare, qui trahiras jusqu'à ton père pour gagner un billet de banque ?

Guillaume. — Tais-toi... Tu fas bien heureuse de me trouver.

La Hollande. — Qu'appelles-tu bien heureuse de te trouver ? un roi qui me réduit à l'hôpital, un ogre qui me mange tout ce que j'ai.

Guillaume. — Tu as menti, mes partisans en Belgique en mangent une partie.

La Hollande. — Qui me vend pièce à pièce mes terres, r bois, mes meubles.

Guillaume. — C'est vivre de ménage.

La Hollande. — Qui me force à faire argent de tout, qui ne me laisse que les quatre murs.

Guillaume. — Tu paieras moins pour le mobilier.

La Hollande. — Un roitelet qui fait le crâne à mes dépens.

Guillaume. — C'est par esprit national.

La Hollande. — Et que veux-tu que je fasse pendant ce temps-là avec une famille comme la mienne ?

Guillaume. — Tout ce qu'il te plaira.

La Hollande. — Avoir sur les bras trois millions de pauvres enfans !

Guillaume. — Mets-les à terre.

La Hollande. — Qui à toute heure me demandent du pain.

Guillaume. — Donne-leur des coups de bâton : quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans le pays.

La Hollande. — Et tu prétends, sangsue, que les choses aillent toujours de même ?

Guillaume. — Madame la Hollande, allons tout doucement s'il vous plaît.

La Hollande. — Que j'endure éternellement tes exigences, tes impôts !.....

Guillaume. — Ne nous emportons point, madame la Hollande.

La Hollande. — Et que je ne sache pas le moyen de te faire sauter ?...

Guillaume. — Tout beau, madame, tout beau ! vous savez que si je ne suis pas brave quand je suis seul, je ne manque pas d'audace quand je me sens soutenu.

La Hollande. — Je me moque de tes menaces.

Guillaume. — Ma chère Hollande, ma tendre amie, je crois que vous avez envie de vous faire frotter par mes amis les alliés.

La Hollande. — Je te montrerai que je ne te crains nullement.

Guillaume. — Mon adorable moitié, c'est moi qui ai la douce habitude de vous rançonner, mais je crois que c'est vous qui voulez aujourd'hui me dérober quelque chose.

La Hollande. — Mauvais goguenard, crois-tu que je m'épouvante de tes paroles ?

Guillaume. — Cher objet de mes vœux, je vous ferai frotter les oreilles.

La Hollande. — Ladre que tu es !

Guillaume. — Je vous ferai battre.

La Hollande. — Ogre insatiable !

Guillaume. — Je vous ferai rosser !....

La Hollande. — Tête de fer !

Guillaume. — Je vous ferai étriller !....

La Hollande. — Traître, insolent, trompeur, poltron !....

Guillaume. — Godf.....! (On ne sait pas comment finira la querelle.)

(ENTR'ACTE.)

ÉPITAPHE ARITHÉTIQUE.

L'épithaphe qui suit a été trouvée sur le tombeau de Benjamin Constant. C'est une curiosité des plus bizarres, et qui au temps où régnait le Mercure de France avec ses logoglyphes, ses acrostiches et ses charades, aurait probablement fait fortune :

- Ci-gît qui combattait avec son sens comm. 1
L'empire et les Bourbons et les vainquit tous. 2.
Des pouvoirs réunis sous le nombre de. 3,
Il adopta l'esprit sous un fils d'Henri. 4;
Mais il se déclara l'ennemi d'Henri. 5.
Sur le banc du ministre il se serait as. 6,
Car il aurait été le plus digne des. 7;
Mais la mort le surprit en décembre le. 8,
Cherchant la liberté comme en quatre vingt. 9;
Passant, pour son repos, dis un de profun. 10.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES du 20 juillet.

Halle aux céréales. — Les grains au marché ont été vendus comme suit : froment de fl. 13 à 14 10; seigle de 8 à 8 16 s; avoine de 4 10 à 4 16.

Les grains en magasin sont cotés : froment roux du pays, par sac de 120 kil, 20 10 à 20 12 s; dito nouveau étranger, de 12 6 à 12 10; dito vieux étranger, de 10 10 à 10 16; dito Kubanka. 12 10; seigle du pays 8 à 8 4; dito séché de 6 6 à 6 14; orge étrangère, de 6 10 à 6 16; avoine; sur 50 kilogr., de 4 4 à 4 10.

Huiles — Colza, disp. 54 174; sept., 53 174; oct., nov. et déc., 52 374; huile de lin disp. 51.

Tourteaux. — Colza 85 à 88 fl.

Pommes de terre. — Blenes 4 fl. 12 sous; rouges 4 fl.

Halle au Beurre. — Anderlecht 42 cents; qualité ordinaire 36 cents; Campine 33 c. demi kil. — OEufs 43 c.

Halle aux Suifs. — Suif 48 c. — Chandelles 52.

Bois à brûler. — 45 sous le demi-stère.

PRIX DES HUILES A LILLE, 18 juillet.

Table with 3 columns: Graines, Huiles, Tourteaux. Rows include Colza, OEillette, Id. bon goût, Lin, Cameline, Chanvre, Huile épurée pour quinquets, Idem réverbères.

BOURSES.

ANVERS, 19 juillet.

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Emprunt de 12 millions, de 10 millions, Rotschild, Autriche métalliques, Lots de Pologne, Anglo-Danois 3 p. 70, Emprunt romain, Lots Napolitains, Gueblhard, Rente perp. espag. à Paris, à Amsterdam.

PARIS, 18 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 75 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 88 00. — 4 p. cent, 81 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 67 25. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falconnet, 79 00. — Cortès d'Espagne, 11 1/4. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 76 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 3/4. — Emprunt d'Haïti, 205 00. — Emprunt belge, 75 1/2. — Emprunt romain, 78.

AMSTERDAM, 18 juillet.

Dette active 42 1/4. Billets de change 15 3/4. Synd. d'amortissement 70 0/10. Rente perp. d'Amsterdam 49 15 1/16 Métalliques 83 1/8.

MARCHÉ DE NAMUR, du 19 juillet.

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Froment, la rasière, Seigle, Avoine, Pommes de terre, Beurre (liv. des P. B.).

FOIRES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Lavaux-Sainte-Anne. — Vendredi, 27 juillet. Deux jours pour bestiaux.

Gembloux. — Samedi, 28 juillet. Trois jours pour bestiaux.

ANNONCES

1836. L. POURBAIX, expert-dentiste, prévient les personnes qui voudraient se confier à ses soins et à son expérience, qu'il est de retour en cette ville, où il restera jusqu'au vingt-cinq de juillet. Il est logé chez M. Deneffe-Guedain, rue du Bas de la Place, N° 912, à Namur.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite du Try, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1848. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Le domaine de Maison-Celle près de Walcourt, composé d'une ferme avec 120 bonniers de terres et prairies et neuf bonniers de bois.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions et prix de cette vente.

1853. VENTE

1° Par actions de 90 francs et par coupons d'actions d'un franc, de la belle propriété de Bellignies, département du Nord, de la valeur de 200.000 francs;

2° Par coupons d'actions d'un franc, de 3 domaines appartenant à M. Audry de Puiraveau, député de France, et estimés à 400.000 francs;

3° Par coupons d'actions de 20 centimes, d'un franc et de 2 francs; de huit propriétés situées à Paris et à Belcy, valant 3,018.000 francs, ainsi que de cinq domaines situés à Guéret, de la valeur de 150.000 fr.

Le tout par numéros sortant au tirage de la loterie de Paris en septembre, octobre, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Auge, à Namur, lequel est chargé de vendre les coupons, et distribue des prospectus.

On prend, chez ledit agent, les emprunts belges au pair contre du drap et autres marchandises, à juste prix.

1850. Très beaux lauriers à vendre; s'adresser au jardinier du château d'Halloy, près de Ciney.

1847. Très-belle propriété située au lieu de Salzinne, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzinne, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état. Le terrain qui en dépend avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi, joignant en partie la Sambre.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1846. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Un beau moulin à vent, presque neuf, construit en bois, avec ses meules et accessoires, situé à l'esves; l'acquéreur devra le démolir pour le reconstruire dans une autre commune.

S'adresser, pour le voir, au propriétaire, M. Legros, et pour traiter du prix, à M. le notaire Delvigne, à Namur.

1845. VENTE D'IMMEUBLES.

Le mercredi 1er août 1832, à dix heures du matin, il sera procédé en la maison du Sr Rasquin, cabaretier à Hamêche, à la vente aux enchères publiques, de huit bonniers neuf verges petites, mesure locale, de terre abourable, en neuf pièces, situées au territoire de la commune de Forville, province de Namur, exploitées par les frères et sœurs Mohimont, de Seron; aux clauses et conditions, dont on peut prendre communication en l'étude du notaire Chapelle, à Huy.

1838. A vendre de la main à la main,

Une belle saline avec maison, écuries, remise et un jardin de trois quarts de bonnier y attenant, située à Jambes, placée très-avantageusement entre les routes de Liège et de Luxembourg.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite, et il aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1837. A louer présentement,

Un très-joli quartier de 6 places, cave et grenier, restauré à neuf, procurant une vue agréable sur plusieurs jardins. — S'adresser au marchand de chandelles, rue de la Croix, N° 677.

1851. A vendre de la main à la main,

Quinze bonniers de très-bonnes terres patrimoniales, en trois pièces, situées au Masy et à St-Martin-Balâtre, près de Bothey, à proximité de la chaussée de Namur à Bruxelles.

Les acquéreurs auront toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions de cette vente.

1781. Emprunts de 10 et de 12 millions.

Le notaire Delvigne achète les obligations des emprunts de 10 et 12 millions, et les récépissés de celui de 10 millions.

1629. Beau quartier de maison à louer présentement, occupé jadis par le Père Désiré, il est composé de cinq caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second et greniers. La vue est des plus belles, donnant sur le Pont de Sambre, le rivage de Grognon, la Sambre et la Meuse. Ce quartier a été remis à neuf en 1831. S'adresser pour le voir au sieur Charles Leclair, rue des Bouchers, n° 1036, à Namur.

1789. D. Chantraine, agent d'affaires et d'assurances contre incendies assure aussi contre la grêle toutes espèces de récoltes.

Il peut contracter les assurances contre la grêle, pour six mois, ce qui diminue la prime de moitié.

S'adresser en sa demeure rue du Chenil, N° 141, à Namur.

1844. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

1529. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.